Procès-verbal

Commission Départementale Promotion d'Arbitrage

Réunion du 22 janvier2022 à 10h00

Au District du Loiret

Vise- Président : GAUTHIER Dominique

Secrétaire : BOUSSARD Dominique

Présents :

BÉCU Gilbert

NAUDINET Jacky

YILMAZGILLER Murat

DONFOUET DJIFO Yves

Excusés :

BOUSSARD Jean Luc, Président

MATHIEU Jean Luc, Directeur Administratif

Dominique GAUTHIER ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission.

Présentation des personnes de la commission.

<u>Ordre du jour :</u>

1/ Les missions de l'ambassadeur avec la CDPA.

2/ Les référents en arbitrage dans le 45 : mise à jour des effectifs, anciens, nouveaux et clubs en infraction.

3/ Formation des nouveaux référents au District du Loiret.

4/ Les visites des clubs en infraction saison 2021/2022 : prévoir deux réunions de secteur.

5/ Formation référents, tuteurs sur la prochaine FIA avec la CDA.

6/ Arbitres féminines.

Le responsable de la commission fait part à Mr DONFOUET DJIFO Yves en sa qualité d'ambassadeur de l'arbitrage et de fait, membre de droit de la CDPA, qu'il devra se soumettre aux dispositions des articles 10 bis et 10 ter du règlement intérieur du District du Loiret.

1/ Après avoir bien défini les rôles de chacun au sein de la CDPA, il en ressort que MM. DONFOUET DJIFO Yves et GAUTHIER Dominique vont prendre contact en priorité avec les clubs en infraction au niveau du statut de l'arbitrage pour intervenir auprès de jeunes joueuses et joueurs.

Projet de Yves DONFOUET DJIFO de contacter et d'intervenir au niveau de certains groupes scolaires pour sensibiliser les jeunes à l'arbitrage.

Dominique GAUTHIER sera chargé de faire les demandes officielles via le District pour valider leurs interventions aux seins des clubs.

2/ Dominique BOUSSARD se charge de refaire le listing des référents du Loiret ancien, nouveau et club en infraction avec l'article 44 du statut fédéral.

Suite au courrier de la DTA du 21 octobre 2021 nous demandant de contacter un nombre de dirigeants qui sont intéressés par une formation de référents, une convocation va leur être transmise par le District pour une réunion prévue le 26 février 2022 au District.

3/ La CDPA a prévu d'organiser des réunions de formation de référents dans le département pour se rapprocher géographiquement des clubs en infraction.

Une première réunion de secteur est prévue à NEVOY le 05 mars 2022 de 10h à 12h (lieu à définir)

Une deuxième réunion de secteur est prévue à MEUNG S/LOIRE le 12 mars 2022 de 10hà 12h (lieu à définir)

Une dernière réunion sera prévue au District du LOIRET le 25 mars 2022 à 18h30 pour les dirigeants(e) n'ayant pu se rendre aux réunions précédentes.

A la suite de ces réunions, un bilan sera effectué par la CDAP ; le District sera informé sur les clubs encore en infraction selon l'article 44 du statut fédéral et prendra les dispositions nécessaires suivant le règlement sur les modalités de la mise en œuvre d'un référent en arbitrage (l'article N°1).

4/ Formation référents, tuteurs FIA

Selon les résultats des candidat(e)s à la FIA, un courrier de rappel sera être envoyé à chaque club ayant présenté un ou plusieurs jeunes arbitres à la FIA, précisant que le jour de la formation administrative à l'examen final, chaque arbitre reçu devra être accompagné par un tuteur obligatoirement et leur référent.

La prochaine formation administrative début février, sera définie par l'IR2F et la CDA après la dernière journée de formation le 29 janvier 2022.

La CDPA se charge de la formation comme à chaque fin de stage des tuteurs et référents sur leurs obligations envers les stagiaires.

5/ Un rappel sur les fiches de suivi de référent sur les actions dans leur club sera remis à l'ordre du jour pendant les réunions par la CDPA.

6/ Arbitrage féminin : il fait toujours partie des objectifs de la CDPA et voir avec la Commission de Féminisation pour des actions à initier avec Yves. DONFOUET DJIFO, lequel devra prendre contact avec des clubs qui possèdent des équipes seniors féminines.

Dossier féminisation suivi par D. GAUTHIER.

Prochaine réunion CDPA : le 02 avril 2022 à 10h00

Au District du Loiret

Vice-Président CDPA

D.GAUTHIER

Secrétaire CDPA

D. BOUSSARD